



Numéro de l'acte	2020-139-RPJC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**

### **QUESTION N°2020-139**

**FINANCES** : Salon des verriers - Demande de partenariat auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais

**RAPPORTEUR** : Madame Cécile CARON

---

La Ville d'Arques organisera les 24 et 25 octobre prochains la 4<sup>ème</sup> édition du salon des Verriers.

Les objectifs de cette manifestation sont multiples :

- Valoriser les savoir-faire développés au sein des entreprises verrière du territoire, qu'il s'agisse d'Arc France, 1<sup>er</sup> producteur mondial des Arts de la table ou de Saverglass, leader dans la fabrication de bouteille de luxe;
- Montrer les racines et le patrimoine culturel, industriel du territoire, pour transmettre l'envie et la fierté de l'industrie et de l'artisanat ;
- Sensibiliser le grand public aux métiers et aux formations industriels, développer leur attractivité (informations sur les métiers, les formations ...) ;
- Faire connaître d'une part la technicité et les possibilités qu'offre le matériau verre et d'autre part les innovations afférentes tant pour les applications industrielles qu'artisanales (bijoux, sculptures, vitraux ...) ;
- Créer un évènement touristique grand public afin de soutenir et de renforcer la dynamique autour du tourisme industriel et expérientiel et de la culture scientifique et technique.

La ville d'Arques sollicite un soutien financier du département du Pas-de-Calais pour cette action qui s'inscrit à la fois dans une dimension économique par la promotion des entreprises, des métiers et des savoir-faire concernés mais aussi culturelle et touristique à hauteur de 6000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- De solliciter une subvention de 6000€ au taux le plus élevé :
  - o Auprès du département du Pas-de-Calais
- De charger Monsieur le Maire de compléter le dossier de demande de subvention (note explicative, plan de financement, planning ...) et toute autre pièce nécessaire à l'établissement du dossier
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et toutes pièces y afférant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 15 octobre 2020

Le Maire,

Benoît ROUSSEL